

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière de la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata tenue au Parc du Mont Citadelle, 69, route du Mont-Citadelle, à St-Honoré-de-Témiscouata, le 31 janvier 2018 à 17:30 heures.

PRÉSENCES : M. François Poirier (Auclair), M. Jean-Guy Roussel (Biencourt), M. Yves Lebel (Dégelis), M. Fernand Albert (Lejeune), Mme Linda Lévesque (Packington), M. Simon Bolduc (Pohénégamook), M. Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue), M. André St-Pierre (St-Athanase), M. Keven Lévesque-Ouellet (St-Elzéar-de-Témiscouata), M. Richard F. Dubé (St-Honoré-de-Témiscouata), M. Claude Gallant (St-Jean-de-la-Lande), M. Gilles Pelletier (St-Louis-du-Ha! Ha!) et M. Jean-Pierre Ouellet (St-Pierre-de-Lamy), tous membres du conseil d'administration et formant quorum sous la présidence de M. Gilles Garon (Témiscouata-sur-le-Lac).

Assistent également Mme Jacinthe Potvin et M. Maxime Groleau (RIDT).

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La lecture de l'ordre du jour est effectuée par M. Gilles Garon.

Il est proposé par M. Gilles Pelletier, appuyé par M. Claude H. Pelletier, d'adopter l'ordre du jour et de garder le point varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-1255

2) **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE RÉGULIÈRE**

M. Maxime Groleau effectue la lecture du dernier procès-verbal et en fait un suivi rapide, pour la rencontre tenue le 15 novembre 2017.

M. Gilles Garon demande aux membres s'ils ont des questions ou commentaires.

Il est proposé par M. Gilles Pelletier, appuyé par M. Fernand Albert, et résolu que le procès-verbal de la rencontre du 15 novembre 2017 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-1256

3) **COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Mme Jacinthe Potvin effectue la lecture des comptes payés et à payer.

Il est proposé par M. Richard F. Dubé, appuyé par M. Jean-Guy Roussel, que les listes suivantes des comptes payés et à payer soient acceptées.

COMPTES PAYÉS AU 31 JANVIER 2018

Caisse Pop. Desjardins	815.22 \$
Caisse Pop. St-Juste-du-Lac	303.12 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	325.12 \$
Banque Nationale du Canada	497.46 \$
Financière Banque Nationale	561.60 \$
Bolduc Simon	64.00 \$
Albert Fernand	31.01 \$
Dubé Alain	23.00 \$
Dubé-Ouellet Céline	22.00 \$
Dubé Richard F.	43.01 \$
Garon Gilles	23.00 \$
Malenfant Alain	49.01 \$
Ouellet Jean-Pierre	55.01 \$
Pelletier Claude	49.01 \$
Poirier Francois	23.00 \$
Pelletier Pierrette	15.00 \$

9110-9991 Québec Inc	783.67 \$
AGAT Laboratoire	3 952.84 \$
Atelier 5	4 340.31 \$
Campor Inc	40.24 \$
Conception GB	980.74 \$
Dicom Express	32.06 \$
Éco-L'Eau	2 435.17 \$
Excavation Tanguay Inc	201.21 \$
Groleau Maxime	1 425.87 \$
Groupe Coopératif Dynaco	430.27 \$
Horizon CFVD	178.21 \$
Ouellet Jacques	60.00 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup	73.58 \$
La Capitale assurance	2 862.57 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	2 621.58 \$
Michaud Ghislaine	350.00 \$
Maheu & Maheu	128.77 \$
MonBuro.ca	185.57 \$
Municipalité de Dégelis	1 646.51 \$
Northwest Tires Inc	901.40 \$
Ouellet Transport	525.00 \$
Pièces Témis Inc	45.87 \$
Place du Travailleur Inc	478.23 \$
Serrubec Inc	819.07 \$
Transport Guy Levasseur Inc	790.46 \$
Wébétic.com	161.97 \$
Xylem	1 755.57 \$
Les Pétroles JMB	2 621.58 \$
Dubé Annie	52.50 \$
Grisé Érik	15.12 \$
Nortrax Inc	312.26 \$
Comptoir la Boutonnière	600.00 \$
Acklands Grainger	269.04 \$
Ross Jilliane	957.60 \$
Valcourt Maxime	120.00 \$
Robichaud Émile	120.00 \$
Maison de la Famille du Témiscouata	600.00 \$
Ministre des Finances	48 116.46 \$
Bell Canada (1-800)	60.83 \$
Cloutier Berthier	122.25 \$
Bell Canada	1 507.05 \$
Bell Mobilité	40.14 \$
Conteneurs KRT Inc	7 777.39 \$
Hydro-Québec	7 736.50 \$
Laurentide Re/Sources Inc	2 425.72 \$
Master Card	4 792.76 \$
Sani-Lang Inc	37 959.03 \$
Services Sanitaires A. Deschênes	224 669.01 \$
Société V.I.A. Inc	8 282.85 \$
Pelletier Gilles	31.01 \$
Roussel Jean-Guy	31.01 \$
Total payés :	380 326.42 \$

COMPTES À PAYER AU 31 JANVIER 2018

9110-9991 Québec Inc	715.72 \$
Banque Nationale REER	331.64 \$
Beaulieu Renaud	49.25 \$

Caisse Pop. Desjardins des Lacs de Témis.	901.36 \$
Caisse Pop. Desjardins St-Juste-du-Lac	303.12 \$
Caisse Pop. Desjardins du Transcontinental	325.12 \$
Cloutier Michel	75.74 \$
COMAQ	586.37 \$
Conteneurs KRT Inc	19 611.57 \$
Deschênes René	17.24 \$
Dicom Express	173.69 \$
Éco-L'Eau	425.99 \$
Émond Denis	235.32 \$
Excavation Émilien Ouellet inc	3 029.93 \$
Ferme Yves Pelletier	862.31 \$
Financière Banque Nationale	564.60 \$
Francoeur Renée-Anique	19.16 \$
Garage Ghislain St-Pierre	800.00 \$
Garage Michel Morin	62.09 \$
Gravier Bérubé & Fils Inc	862.31 \$
Grisé Érik	50.67 \$
Groleau Maxime	417.79 \$
Groupe Coopératif Dynaco	153.57 \$
Groupe G & G Ltée	1 586.66 \$
Horizon CFVD	407.01 \$
La Buanderie de Rivière-du-Loup Ltée	157.53 \$
La Capitale assurance	2 614.04 \$
Les Pétroles R. Turmel Inc	3 531.96 \$
MonBuro.ca	319.48 \$
Municipalité Dégelis	8 128.92 \$
Nortrax Québec Inc	1 096.89 \$
Ouellet Jacques	22.50 \$
P. Beaulieu Électrique	3 258.53 \$
Pelletier & Labrie	2 515.65 \$
Peterbilt Québec est Ltée	46.64 \$
Pétroles JMB	904.43 \$
Picard Réjean	52.19 \$
Pièces Témis Inc	457.19 \$
Place du Travailleur enr.	193.13 \$
Potvin Jacinthe	76.29 \$
Puits Artésiens Cloutier Inc	3 817.17 \$
Purolator Inc	139.72 \$
RapidGaz	618.28 \$
Ross Jilliane	40.14 \$
Service Accès-emploi	6 920.00 \$
Services Sanitaires A. Deschênes	106 621.69 \$
Société V.I.A. inc	7 066.66 \$
Société Mutuelle de Prévention	1 167.59 \$
Tetra Tech QI inc	13 117.50 \$
Transport Baseley	1 839.61 \$
Transport Guy Levasseur	12 604.14 \$
Usinage industriel Dégelis	1 311.00 \$
Vitalité économique	320.78 \$
Total à payer:	211 527.88 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1257**

4) ADMINISTRATION

a) Renouvellement – Assurances collectives

La MRC de Témiscouata et la RIDT sont couvertes par le même programme d'assurances collectives. La représentante du courtier au dossier « Robin Veilleux assurances et Rentes collectives inc. » est venue présenter les propositions de renouvellement pour les garanties à expérience.

Il est proposé par M. Jean-Guy Roussel, appuyé par M. Jean-Pierre Ouellet, que la RIDT accepte le renouvellement tel que proposé. Les tarifs sont valides jusqu'au 1^{er} février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1258

b) Radiation de mauvaises créances

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. André St-Pierre, que la créance des Entreprises David Alarie soit radiée. Il s'agit d'un montant de 437,80 \$ pour des frais d'accès aux écocentres.

De plus, la RIDT va provisionner un montant de 629,46 \$ dans ses états financiers en lien avec des paiements de facture à recevoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1259

c) Contrat – Traitement des matières recyclables Société VIA

Lors du dernier appel d'offre en 2016, le contrat a été attribué à l'entreprise Société VIA et il se termine au 31 mars 2018. Il consiste à procéder au tri et à la mise en marché des matières recyclables collectées sur le territoire du Témiscouata.

Le prix unitaire soumis est de 35,90 \$/tonne métrique pour une quantité annuelle d'environ 2 350 tonnes. Le coût mensuel du contrat est d'environ 8 100 \$/mois taxes incluses.

Plusieurs points sont importants pour la RIDT en lien avec ce contrat

- la capacité de l'entreprise à recevoir les matières pêle-mêle (collecte en bacs roulants ou conteneurs)
- la possibilité d'intégrer des matières spécifiques dans le cadre du contrat
- la qualité du tri sur les matières (éviter l'enfouissement de matières en cas de crise)
- la distance de transport la moins élevée possible (pas de centre de transbordement actuellement)
- la prise en charge des déchets issus des erreurs de tri par l'entreprise (pas de retour au LET de Dégelis)
- l'impact social et économique de l'entreprise dans le milieu

Selon les informations recueillis, les centres de tri de matières recyclables en opérations dans l'Est-du Québec sont :

- | | |
|------------------------|---|
| - Lévis | opéré par Société VIA |
| - St-Pascal | fermé (appartient à Gaudreau Environnement) |
| - Rivière-du-Loup | opéré par Société VIA |
| - Trois-Pistoles | opéré par Récupération des Basques |
| - Rimouski | fermé (appartient à Gaudreau Environnement) |
| - Mont-Joli | opéré par Groupe Bouffard |
| - Matane | fermé (appartient à Groupe Bouffard) |
| - Grande-Rivière | opéré par Régie de la Gaspésie |

Après des discussions sur le contexte actuel des marchés et en prenant en compte les éléments cités précédemment, les membres sont d'avis qu'il pourrait être intéressant pour la RIDT de demander l'autorisation au MAMOT de faire une entente de gré-à-gré directement avec la Société VIA.

Une décision sera prise au mois de mars prochain pour le renouvellement du contrat.

d) Demande – Emploi d’été Canada

La RIDT peut déposer une demande pour bénéficier d’une subvention d’Emploi Été Canada pour deux postes d’étudiants, comme en 2017.

Le montant de la subvention a été de 50 % du salaire minimum soit 2 956 \$ en 2017.

Un poste a été financé pour 7 semaines et l’autre pour 8 semaines, les deux à 35 h/semaine.

Il est proposé par M. Fernand Albert, appuyé par M. Richard F. Dubé, que la RIDT effectue une demande de subvention salariale pour un poste pour de la sensibilisation et un poste pour assister l’opérateur de l’écocentre secteur Témiscouata-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2018-1260

e) Calendrier de collecte 2018-2019

Le visuel du calendrier pour la version 2018-2019 est en révision et la distribution sera effectuée dans toutes les boîtes aux lettres lors de la dernière semaine du mois de mars 2018.

f) Sensibilisation scolaire

La RIDT a reçu plusieurs demandes d’enseignants pour avoir des animations scolaires sur le thème des matières résiduelles.

Des démarches sont en cours avec la CSRNO (organisme du Nouveau-Brunswick) afin de pouvoir bénéficier de leur ressource qui fait les animations scolaires. La RIDT en paierait les coûts. La Co-éco, organisme du Kamouraska, a aussi été approchée pour rendre le même service pour la RIDT.

g) Fonctionnement – Vidanges d’installations septiques 2018

Le nouveau contrat avec Sani-Lang est entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018.

Une rencontre a eu lieu entre la RIDT et les responsables de l’entreprise afin de faire le point sur le fonctionnement et voir les nouvelles exigences contenues dans ce contrat. Un document synthèse a été transmis à l’entrepreneur afin que l’opération, la planification et la facturation soient conformes au devis.

Chaque municipalité membre de la RIDT a reçu un document explicatif sur le fonctionnement du service et les frais applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

5) PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – MATIÈRES ORGANIQUES

a) Bilan sommaire des services rendus

Ce point est reporté au prochain conseil d’administration.

Les résultats financiers seront alors connus et permettront de connaître aussi les coûts réels de ces services.

b) Suivi des actions à poser

À l’exception de la gestion des matières organiques, la majeure partie des actions à poser dans le cadre du PGMR sont mises en place sur le territoire.

Cependant, il s’avère primordial que les utilisateurs s’approprient ces services et qu’ils soient optimisés au maximum.

M. Maxime Groleau dépose aux membres quelques pistes d’idée sur des actions à poser dans l’avenir.

c) **Ressources humaines**

Le contrat d'Érik Grisé, chargé de projets PGMR, a pris fin au début du mois de janvier 2018. Il n'a pas été renouvelé car M. Grisé souhaitait retourner dans sa région natale.

Suite aux discussions sur l'avancement du PGMR et les actions à poser, la RIDT pourrait embaucher une personne qui serait aussi en charge de l'optimisation des services de la RIDT. La personne devra avoir de la facilité à communiquer avec des partenaires, être très autonome, bien comprendre la dynamique du PGMR et connaître le territoire du Témiscouata. Elle devra faire preuve d'une bonne méthodologie de travail pour être capable de faire le suivi des nombreux dossiers menés en parallèle.

Il est proposé par M. Keven Lévesque Ouellet, appuyé par M. François Poirier, que M. Maxime Groleau effectue les démarches requises afin de trouver une personne qui puisse occuper ce poste. Un comité de sélection est mis en place pour valider le choix, ses membres sont M. Richard F. Dubé, M. Gilles Garon, M. Yves Lebel, M. Keven Lévesque Ouellet et M. Jean-Guy Roussel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1261**

d) **Programme d'aide financière ACDC – Compostage des matières organiques**

Le programme Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) vise à soutenir les municipalités afin qu'elles contribuent à détourner les matières organiques de l'élimination et qu'elles réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre en mettant en place des équipements de compostage domestique ou communautaire.

Il s'adresse aux municipalités de moins de 5 000 personnes.

Le programme ACDC a été modifié, en date du 19 décembre 2017, afin de mieux arrimer ses dispositions aux réalités des municipalités à faible densité de population. Les principaux changements sont :

- montant maximal de subvention augmenté à 75 000 \$ par entité
- type de demandeur et type de matières organiques à traiter sont définis en fonction de la population et de la situation géographique
- date limite pour soumettre une demande reportée au 31 décembre 2018

Il vise notamment à appuyer les municipalités afin qu'elles puissent respecter les critères de gestion des matières organiques instaurés dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, en prévision du bannissement de l'élimination des matières organiques.

M. Maxime Groleau va continuer à faire l'analyse des différents scénarios qui s'offrent au Témiscouata pour la gestion des matières résiduelles. Des orientations devront être prises par la RIDT d'ici l'été 2018 pour avancer dans ce dossier.

6) **LIEU D'ENFOUISSEMENT**

a) **Retour des redevances à l'enfouissement**

Le montant de cette subvention, qui a été versé en décembre à la RIDT dans le cadre de programme, est de 163 715,14 \$ pour l'année 2017.

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement a instauré un nouveau facteur de performance en lien avec la gestion des matières organiques. Ainsi, dans les prochaines années, l'incidence de la performance d'élimination aura une importance de plus en plus grande dans la redistribution des subventions.

Pour 2018, la subvention sera encore calculée en 2 parties :

- la redistribution des redevances régulières (75% du montant), basée sur les données des quantités éliminées, sera calculée à 100 % selon la performance territoriale.
- la redistribution des redevances supplémentaires (25% du montant), basée sur la mise en place de moyens de détourner les matières organiques.
 - à 40 % selon la population pour les municipalités qui respectent ces critères (50% de foyers couverts en compostage en 2017)
 - à 60 % selon la population pour toutes les municipalités du QuébecD'ici 2019, la redistribution des redevances supplémentaires sera basée à 50 % sur ces critères, avec un taux de foyers couverts de 70 %.

Il devient donc plus important de mettre en place les services requis pour détourner les matières organiques, d'autant plus qu'un programme de subvention adapté est accessible d'ici le 31 décembre 2018.

7) ÉCOCENTRES

a) Achat d'un conteneur maritime – Écocentre Dégelis

La RIDT a besoin d'un autre conteneur maritime de 40' au site de Dégelis, afin de pouvoir entreposer à l'abri de la pluie et du vol les bacs roulants en inventaire.

Il est proposé par M. Jean-Pierre Ouellet, appuyé par M. Yves Lebel, que la RIDT procède à l'achat d'un conteneur maritime usagé de 40' au prix de 3 500 \$ livré à Dégelis.

L'achat sera fait auprès de M. Jacques Paradis de Témiscouata-sur-le-lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-1262

b) Régularisation ancienne hypothèque – Écocentre Témiscouata-sur-le-Lac

En 2009, la RIDT a acheté à la ville de Cabano le terrain sur lequel a été construit l'écocentre du secteur Témiscouata-sur-le-Lac. Le montant payé était de 34 001,87 \$ pour le terrain d'une superficie de 10 529,60 m².

Lors de l'achat par la RIDT, cet immeuble était affecté d'une hypothèque consentie par la ville de Cabano en faveur de 86950 Canada Ltée, résultant d'un acte de vente avec solde de prix de vente reçu devant Me Claude Lajoie, notaire, le 28 août 2002 et publié dans la circonscription foncière de Témiscouata, le 9 septembre 2002, sous le numéro 10 091 326.

En date du jour, le solde de prix de vente est entièrement payé et la ville de Cabano a fourni aux notaire les documents prouvant le paiement en entier. La RIDT a aussi reçu une copie de ces preuves. Le notaire a tenté à plusieurs reprises de joindre les représentants de la société 86950 Canada Ltée, qui a été dissoute et les lettres sont demeurées sans réponse.

Il est proposé par M. Claude H. Pelletier, appuyé par M. Fernand Albert, que la RIDT accepte que cette hypothèque affecte encore l'immeuble mentionné, puisqu'il semble impossible obtenir la radiation par la société 86950 Canada Ltée.

L'impact est qu'une mention d'hypothèque demeurera inscrite au registre foncier mais le risque est nul pour la RIDT selon le notaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-1263

8) VARIA

a) Adhésion – Réseau Environnement

Afin de pouvoir participer à certains comités de Réseau Environnement (matières organiques), Maxime Groleau doit être membre de l'organisme.

La ville de Dégelis va s'inscrire à Réseau Environnement et Vianney Dumont, responsable des travaux publics, ainsi que Maxime Groleau, responsable matières résiduelles, seront les membres dédiés.

Il est proposé par M. Yves Lebel, appuyé par M. Jean-Guy Roussel, que la RIDT rembourse la part due de l'inscription pour Maxime Groleau à la ville de Dégelis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1264

b) Divers documents de gestion interne RIDT

La RIDT est soumise à diverses règles gouvernementales car elle est considérée comme étant une entité municipale. Elle doit donc se soumettre, entre autres, aux articles applicables de la Loi sur les Cités et du Code municipal du Québec.

Différents documents seront accessibles sur le site web de la RIDT, comme par exemple :

- Entente constitutive de la RIDT
- Règlement de régie interne
- Politique de gestion contractuelle
- Code d'éthique applicables aux employés
- Procès-verbaux
- Liste des contrats
- Avis publics

Une révision et mise à jour des informations du site web aura aussi lieu dans l'année 2018.

9) PROCHAINE RENCONTRE

Les troisièmes mercredis du mois, soient :

- | | |
|------------------------------------|--|
| • Mercredi 21 février 2018 | • Mercredi 22 août 2018 (quatrième mercredi) |
| • Mercredi 21 mars 2018 | • Mercredi 19 septembre 2018 |
| • Mercredi 18 avril 2018 | • Mercredi 17 octobre 2018 |
| • Mercredi 16 mai 2018 | • Mercredi 21 novembre 2018 |
| • Mercredi 20 juin 2018 | • Mercredi 19 décembre 2018 |
| • Pas de rencontre en juillet 2018 | |

10) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Richard F. Dubé de lever l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
2018-1265

Gilles Garon, président

Maxime Groleau, secrétaire-trésorier